



Procès-verbal

de la rencontre du conseil d'établissement de l'école de Marie-Soleil-Tougas
tenue le mercredi 20 mai 2026 à 19 h

Tous les documents reliés à cette rencontre et nommés dans ce procès-verbal
sont accessibles à tous sur demande ou au secrétariat de l'école.

Membre / Fonction	Présence	Absence
Parent - Présidente	Mme Marie-Claude Chaumont	
Parent - Vice-Présidente	Mme Danny Lévesque	
Parent - Représentante au comité de parents	Mme Fatima Darid	
Parent	Mme Caroline Perreault	
Parent	Mme Sophie Rollin	
Parent substitut	Mme Stéphanie Phoenix	<i>Mme Julie Dauphinais</i>
Parent	Mme Lise-Anne Racine	
Représentante enseignante	Mme Audrey St-Hilaire Siméon	
Représentante enseignante	Mme Audrey Collin	
Représentante enseignante	Mme Nathalie Marchand	
Représentante enseignante		<i>Mme Lauriane Lepage</i>
Représentante du soutien	Mme Dieunane Louis Jean	<i>Quitte à 21h05</i>
Représentante du soutien	Mme Mélanie Girard	
Représentante du soutien	Mme Linda Rouleau	
Direction adjointe	Mme Sylvie Trudel	
Direction		<i>M. Alain Labonté</i>
Membre de la communauté		<i>Mme Anna Guarnieri</i>

1. Ouverture, présences et quorum

La séance du conseil d'établissement débute à 19h05.

2. Parole au public

Mme Joanie Trudel, membre substitut, se joint à la séance à 19h10.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présentation de l'ordre du jour de la rencontre.

Il est proposé par Mme Mélanie Girard d'adopter la proposition d'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/39

4. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 25 mars 2026

Il est proposé par Mme Sophie Rollin d'approuver le procès-verbal du 25 mars 2026 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/40



5. Critères de classement pour la formation des groupes, incluant les classes multiniveaux

Mme Trudel présente aux membres du conseil les critères établis pour le classement et la formation des groupes, incluant les classes multiniveaux.

- *Attendu que les enseignants s'assurent d'une répartition équitable entre les classes (nombre d'élèves, forces et défis au plan pédagogique ainsi qu'au plan personnel de chaque élève) ;*
- *Attendu que le nombre d'élèves par classe soit conventionné ;*
- *L'équipe-école estime qu'il est dans le meilleur intérêt des élèves d'adopter des balises plutôt que des critères encadrant la formation de tous les groupes de l'école ;*
- *Penser d'abord et avant tout à répondre aux besoins éducatifs identifiés de l'élève ;*
- *Éviter la fratrie dans la même classe pour permettre à chaque enfant de s'épanouir pleinement, à moins d'exception ;*
- *Tenter d'équilibrer les groupes en ayant comme préoccupation de former des groupes équilibrés, qu'ils soient multi âges ou non ;*
- *Le défi au niveau de la préparation pour l'enseignante de la classe multiniveau étant considérable, on se doit d'éviter une concentration trop élevée d'élèves en difficulté (suivis en orthopédagogie ou ayant un plan d'intervention) ;*
- *Les titulaires de Marie-Soleil Tougas travaillent en collaboration avec les membres de l'équipe qui intervient auprès de l'élève pour assurer une vision globale des besoins de l'enfant dans son classement ;*
- *Réviser la formation des groupes au retour de vacances des titulaires, en août, pour tenir compte des nouvelles inscriptions et des besoins identifiés de ces élèves.*

Il est proposé par Mme Fatima Darid d'approuver les critères de classement pour la formation des groupes, incluant les classes multiniveaux pour 2026-2027.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/41

6. Choix des manuels scolaires et du matériel didactique

Mme Sylvie Trudel présente le tableau des choix de l'équipe enseignante en regard des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année 2026-2027. Les manuels scolaires des classes multiniveaux seront présentés et votés lors du CÉ de juin puisque les affectations ne sont pas encore terminées.

ATTENDU l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que la direction de l'école doit, avant de l'approuver, consulter le conseil d'établissement sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants;

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, la direction de l'école doit prendre en compte les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement avant d'approuver le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction de l'école un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvés par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis;



ATTENDU que les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux parents qui découlent de ces choix et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Il est proposé par Mme Caroline Perreault.

DE donner un avis favorable quant aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique et des coûts qui en découlent pour l'année scolaire 2026-2027.

Résolution CÉ.MST.25-26/42

7. Frais facturés aux parents pour 2026-2027

7.1. Listes de matériel d'usage personnel 2026-2027

Mme Trudel présente aux membres la constitution des listes de matériel d'usage personnel pour chacun des degrés pour l'année 2026-2027. Elle mentionne encore une fois que les listes scolaires des classes multiniveaux seront votées en juin puisque les affectations ne sont pas encore terminées.

ATTENDU l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 7 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les listes proposées et les contributions financières qui en découlent respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par Mme Nathalie Marchand.

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2026-2027.

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

Résolution CÉ.MST.25-26/43



7.2. Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe

Mme Trudel présente aux membres du conseil la résolution concernant les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe pour l'année 2026-2027.

ATTENDU l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 7 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les contributions financières exigées pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par Mme Mélanie Girard.

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour l'année scolaire 2026-2027.

Résolution CÉ.MST.25-26/44

8. Assemblée générale des parents 2026-2027

Mme Trudel suggère aux membres de tenir l'assemblée générale des parents pour l'année 2026-2027, le mercredi 9 septembre 2026.

Il est proposé par Mme Fatima Darid d'approuver la date du 9 septembre 2026 pour la tenue de l'assemblée générale 2026-2027.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/45

9. Campagne de financement, levées de fonds et fonds spéciaux

Mme Trudel consulte les membres du conseil concernant les campagnes de financement pour 2025-2026 (Orthographe-o-thon et Colle-à-moi) dont les montants seront inclus au budget des fonds spéciaux.

Mme Marie-Claude Chaumont propose de maintenir les campagnes de financement Orthographe-o-thon et Colle-à-moi pour 2025-2026.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/46



10. Gala reconnaissance

Mme Trudel explique que les membres du conseil ont été consultés par sondage au mois d'avril pour déterminer le nom du parent bénévole qui sera honoré au gala reconnaissance 2025-2026 et que le vote d'aujourd'hui est fait *a posteriori* pour officialiser le tout.

La candidature de Mme Marie-Claude Chaumont, parent de deux élèves finissants, a été retenue à l'unanimité par les membres du conseil pour l'ensemble de son action bénévole ainsi que sa participation active au Conseil d'établissement dans les dernières années.

Il est proposé par Mme Nathalie Marchand que la candidature de Mme Marie-Claude Chaumont soit transmise au comité de parents pour le gala des bénévoles 2025-2026.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-MST-25-26/47

11. Calendrier scolaire MST 2026-2027

Mme Trudel présente le calendrier scolaire 2026-2027, qui inclut les journées pédagogiques fixes CSSMI ainsi que celles qui ont été déterminées par l'équipe-école.

Il est proposé par Mme Danny Lévesque d'approuver le calendrier scolaire 2026-2027.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/48

12. Code de vie

Mme Trudel présente le code de vie qui a été élaboré par l'équipe-école et en explique les grandes lignes. Elle mentionne que le code a déjà été mis en place et bien expliqué aux élèves par le biais d'activités et qu'il sera reconduit pour l'année 2026-2027.

Il est proposé par Mme Danny Lévesque d'approuver le code de vie de l'école Marie-Soleil-Tougas pour l'année 2026-2027.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/49

12. Résultat de la consultation auprès des élèves (sentiment de sécurité)

Mme Trudel présente les résultats du sondage effectué auprès des élèves sur leur sentiment de sécurité à l'école. De façon générale, avec un pourcentage de plus de 86%, les élèves se sentent en sécurité à l'école. Les résultats de cette consultation auprès des élèves seront analysés de façon plus approfondie par le comité *Climat sain et sécuritaire* afin d'établir des pistes de solution et d'approfondir certaines questions.

13. Séance de mois de juin

Mme Trudel rappelle que la dernière rencontre du conseil aura lieu comme prévu au calendrier, le lundi 15 juin prochain, avec entre autres l'adoption du rapport annuel et le social de fin d'année du conseil d'établissement. Les membres se retrouveront donc à l'école vers 18h30 pour le petit social avant la rencontre.

14. Parole à

14.1. L'équipe école

- L'équipe école fait un retour sur les activités du jour de la terre qui ont eu lieu 22 avril dernier, sur le mois de l'activité physique en mai avec les pauses actives, les récréations prolongées et la course des champions. Ils rappellent également que le bal des finissants aura lieu le 19 juin et que la kermesse de fin d'année se déroulera le dernier jour d'école, soit le 22 juin.



14.2. La direction

- Mme Trudel mentionne que l'activité récompense coffre-école #3 aura lieu bientôt. Elle fait aussi le point sur la nouvelle gestion des déchets, recyclage et compostage qui sont entrés en vigueur à notre école au début mai à la suite d'une entente avec la ville de Terrebonne.

14.3. La présidente

- Mme Marie-Claude Chaumont remercie les membres pour sa nomination au gala des bénévoles et souligne la belle solidarité de l'équipe école.

14.4. La représentante au comité de parents

- Mme Fatima Darid fait un retour sur les dernières rencontres du comité des parents.

14.5. La représentante de la communauté

- Mme Anna Guarnieri était absente du conseil.

15. Varia

Aucun varia.

16. Clôture de la séance

Mme Fatima Darid propose que la séance soit levée, il est 21h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/50

Mme Marie-Claude Chaumont, présidente

Mme Sylvie Trudel, directrice adjointe